

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 27 juillet 2020
Compte rendu**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 juillet s'est réuni à 20 h 00 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le vingt-sept juillet deux mil vingt.

Nombre de membres en exercice au conseil municipal : 11
Qui ont pris part à la séance 11
Votants 11

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe –
RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck – BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien –
COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Budget Primitif 2020 Commune

DM n° 19-2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune (M14) de l'exercice 2020. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

♦ **BUDGET COMMUNE - M14**

Dépenses de fonctionnement	560 066 euros
Dépenses d'investissement	<u>519 807 euros</u>
Total des dépenses	1 079 873 euros
Recettes de fonctionnement	560 066 euros
Recettes d'investissement	<u>519 807 euros</u>
Total des recettes	1 079 873 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votants le Budget Primitif de la commune 2020.

Budget Primitif 2020 Service de l'Eau

DM n°20-2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service de l'Eau de l'exercice 2020. Il donne lecture chapitre par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement qui s'établissent comme suit et demande le vote par chapitre.

♦ **BUDGET SERVICE DE L'EAU - M49**

Dépenses de fonctionnement	47 778 euros
Dépenses d'investissement	<u>113 584 euros</u>
Total des dépenses	161 362 euros
Recettes de fonctionnement	47 778 euros
Recettes d'investissement	<u>113 584 euros</u>
Total des recettes	161 362 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votants le Budget Primitif du Service de l'Eau 2020.

Renforcement du réseau électricité BT par le SDED
(Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme)

DM n° 21-2020

Suite aux nombreuses coupures d'électricité, une étude a été faite, le SDED a décidé de faire un renforcement de réseau avec création d'un poste sur le chemin communal de la passerelle. Ce renforcement concerne le Chemin du Prieuré (du Château au hameau de l'Allier) ainsi que Les Alliers. Le montant prévisionnel HT des travaux s'élève à 239 744,73 € pris en charge entièrement par le SDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, Maître d'Ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS et le plan de financement.

Délégués du SID (Syndicat d'Irrigation de la Drôme)

DM n° 22-2020

A l'issue des élections municipales, le conseil municipal nouvellement élu est appelé à désigner ses représentants dans les structures intercommunales auxquelles la commune appartient.

Conformément aux statuts du SID approuvés par arrêté interpréfectoral n° 26-2020-02-07-004 du 7 février 2020, chaque commune devra élire deux représentants, un titulaire et un suppléant, pour le Syndicat d'Irrigation Drômois, qui seront appelés à siéger au sein d'un comité de territoire. En effet, au sein du SID, les communes sont regroupées en « Territoires » en fonction de régions agricoles homogènes, des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant. La commune de Portes En Valdaine fait partie du territoire De Valdaine-Marsanne.

Dans un 2^{ème} temps, le comité de territoire élira en son sein ses représentants (et leurs suppléants) au comité syndical du SID (deux délégués au comité syndical du SID, quelle que soit la surface irriguée souscrite et un délégué supplémentaire par tranche de 1.000 ha souscrite, au-delà de 1.000 ha).

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants désigne :

Titulaire : Monsieur VERNERET Jacques

Suppléant : Monsieur PERRIN Bernard

Délégués de la CLI (Commission Locale d'Information) du Centre Nucléaire de production d'électricité de Cruas-Meysse

DM n° 23-2020

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral n° 07-2018-09-26-0002 du 26 septembre 2018 portant approbation du périmètre du Plan Particulier d'Intervention autour du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cruas-Meysse, la commune de Portes En Valdaine est membre de droit de la CLI au titre du collège des élus.

Chaque commune doit désigner 2 délégués : 1 délégué titulaire et 1 délégué qui sont invités à représenter la commune lors des séances plénières de cette instance. A l'issue de la désignation de tous les délégués par les communes et les EPCI, le Président du Conseil Départemental prendra un nouvel arrêté de composition. La 1^{ère} réunion formelle de la CLI devra valider la composition d'un Bureau, ainsi que l'établissement de son règlement intérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, désigne les deux délégués :

-- Titulaire : Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL

- Suppléant : Monsieur Jacques VERNERET

Commission membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs

DM n° 24-2020

Le code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée de leur mandat est identique à celle du conseil municipal.

Le directeur régional/départemental des finances publiques procède à la nomination des commissaires à partir d'une liste de 24 noms dressée par le conseil municipal selon les conditions de l'article 1650-1 du code général des impôts.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants arrête la liste des noms.

Redevance d'occupation du domaine public par Orange

DM n° 25-2020

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des installations existantes sur la commune de Portes-en-Valdaine et déclarées par ORANGE :

1. Artères de télécommunication
 - utilisation du sous-sol (conduite multiple) 0,415 Km d'artère
 - artère aérienne 8,854 km d'artère
2. Emprise au sol
- * dont armoire 1
3. pas de pylône et d'antenne et plus de cabine sur la commune

La redevance d'occupation du domaine public pour 2020 s'établit comme suit après application du coefficient d'actualisation de 1.38853 :

Patrimoine 2019	Patrimoine total déclaré 2019	prix unitaire redevance brut	Montant
Artère aérienne (km)	8,854	40.00 €/km	354,16 €
Emprise au sol d'armoires (m ²) 1		20.00 €/m ²	20,00 €
Artère souterraine conduite (km)	0,415	30.00 €/km	<u>12,45 €</u>

Montant redevance 2020

386,61 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, a pris acte de tout ce que dessus et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour la mise en recouvrement à l'encontre de ORANGE.

Questions diverses :

SIVOS : Le SIVOS ayant l'obligation d'être installé avant le 31 juillet 2020, une réunion est programmée ce vendredi 31 juillet 2020 à 18 h 15 à Rochefort En Valdaine pour l'élection du Président et des 2 Vice-Présidents. Une autre réunion est programmée le 28 août pour toutes les autres délibérations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21 h 00.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

